



Protection des berges avec des boutures

Protection des berges avec des boutures

Les boutures sont toujours constituées de végétaux aptes à la germination, de préférence des espèces de saules.

Selon le type et le lieu d'utilisation, il existe différentes espèces de saules adaptées au site. La règle suivante s'applique : plus les feuilles sont allongées, meilleur est le taux de réussite de la repousse.

Le diamètre des boutures est compris entre environ 10 mm et 80 mm et leur longueur est d'au moins 60 cm. Seul du matériel lignifié peut être utilisé.

Lors de la plantation, les trous doivent être creusés à l'avance afin de ménager les boutures lors de l'enfoncement au marteau. Après l'enfoncement, elles ne doivent pas dépasser du sol de plus d'une largeur de main.

Les boutures abîmées ou endommagées doivent être coupées. Elles peuvent être plantées dans un sol brut, mais aussi dans un sol graveleux.

Sur les talus, il est recommandé de les disposer en triangle à environ 2 m de distance.

Plus le sol est de bonne qualité, plus la concurrence de l'herbe est forte pendant la première année de croissance.